

RCS : NICE Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 02317 Numéro SIREN : 807 856 596 Nom ou dénomination : GROUPE NICE-MATIN

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2018 sous le numéro de dépôt 11715

11715

L'an 2017, le 14 Août 2017

Jean-Marc Pastorino agissant en qualité de président Directeur Général du Groupe Nice-Matin, société par actions simplifiée au capital de 4 000 001.00 euros, dont le siège social est situé 214 Boulevard du mercantour, 06200 Nice, Immatriculée au RCS de Nice sous le numéro 807 856 596

a, par le présent acte, certifié que :

En application des dispositions statutaires, le président a consulté par écrit les associés sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées,
- Approbation des comptes et affectation des résultats,
- Approbation des conventions réglementées.

Les résolutions ci-après ont été soumises à l'approbation de chacun des associés.

Première résolution- approbation des comptes

Les associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise :

- du rapport de gestion du président sur la gestion de la Société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2016
- du rapport général du commissaire aux comptes,

Approuvent les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport et plus spécialement les opérations réalisées pendant la période courant depuis la signature des statuts jusqu'à l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

En conséquence, les associés donnent au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Les associés prennent acte que les comptes de l'exercice 2016 ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Deuxième résolution- affectation des résultats

Les associés statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du président, décident d'affecter les résultats présentés de la façon suivante :

Les Associés décident d'affecter la perte de l'exercice s'élevant 1 660 830 € au compte report à nouveau dont le solde s'établit désormais à - 3.544.835 euros.

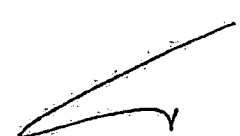
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'établissent désormais à 6.457.695 euros.

Les associés prennent acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIÈME - Résolution - Conventions réglementées

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes- Président, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, approuvent successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME - Reconstitution des capitaux propres



Les associés constatent que les capitaux propres de la Société se trouvent reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

CINQUIEME Résolution - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

A cette fin, il a été envoyé le 4 août 2017 à chaque associé, par consultation écrite, le rapport du président, et rapport général du commissaire aux comptes.

Les associés ont été priés de renvoyer leur bulletin de vote dans un délai de huit jour à compter de cette date.

Il ressort de la consultation parvenu dans le délai fixé que ces résolutions ont été approuvées par l'ensemble des associés.

Les copies des lettres qui ont été adressées aux associés, ainsi que les réponses des associés à ces lettres, ont été annexés au procès-verbal des présentes constatations, pour être classés dans les archives de la société.

Fait à Nice,
le 14 Août 2017
Le Président Directeur Général

SAS GROUPE NICE MATIN
214, Boulevard du Mercantour
06290 NICE CEDEX 3
SIRET : 807 856 596 00018
APE : 5813Z

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE NICE MATIN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 214 boulevard du Mercantour 06200 NICE		Durée de l'exercice précédent* 13			
Numéro SIRET* 8 0 7 8 5 6 5 9 6 0 0 0 1 8		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 31122016			
		N-1 31122015			
		Brut 1			
		Amortissements, provisions 2			
		Net 3			
		Net 4			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	195 893	378 162
		Fonds commercial (1) AH	AI	1 761 135	7 922 293
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	30 000	36 000
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO		
		Constructions AP	AQ	42	989
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	545 251	3 725 501
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	80 238	152 647
		Immobilisations en cours AV	AW		
		Avances et acomptes AX	AY	405 000	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
		Autres participations CU	CV	1	25 825 194
		Créances rattachées à des participations BB	BC		
		Autres titres immobilisés BD	BE		
		Prêts BF	BG		
		Autres immobilisations financières* BH	BI	194 489	14 028
	TOTAL (II) BJ		BK	2 582 561	38 634 278
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	644 150	
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	69 852	205
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	4 999	3 627 529
		Autres créances (3) BZ	CA	149 000	505 544
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE		
		Disponibilités CF	CG	4 001 265	35 212
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	273 537	1 049
TOTAL (III) CJ		CK	153 999	1 242 299	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
Primes de remboursement des obligations (V) CM					
Ecarts de conversion actif* (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1A	2 736 561	49 148 695	
Renvois : (1) Dont droit au bail : 32 000		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS GROUPE NICE MATIN		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4 000 001)	DA	4 000 001 1
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	6 002 530
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(1 884 005)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 660 830) (1 829 252)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	6 457 695 (1 829 251)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	4 210 012 5 729
	Provisions pour charges	DQ	9 866 987
	TOTAL (III)	DR	14 076 999 5 729
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 891 379
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	976 896 657 286
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 264 208 487 288
	Dettes fiscales et sociales	DY	12 706 226 1 722 250
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	86 606 21 600
	Autres dettes	EA	5 535 526 227 426
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	3 153 156
TOTAL (IV)	EC	28 614 001 3 115 851	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	49 148 695 1 292 329	
RENVOS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	28 614 001 3 115 851	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 014 920	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE NICE MATIN										Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	21 376	FB	32 891	FC	54 267				
	Production vendue { biens * services *	FD	5 664 696	FE	6 232 131	FF	11 896 827				
		FG	18 877 175	FH	146 708	FI	19 023 883	13 035 214			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	24 563 247	FK	6 411 731	FL	30 974 978	13 035 214			
	Production stockée*				FM						
	Production immobilisée*				FN						
	Subventions d'exploitation				FO	669 708	88 112				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	2 329 088	411 688				
	Autres produits (1) (11)				FQ	141 938	3 320				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	34 115 714	13 538 334		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	50 531				
	Variation de stock (marchandises)*					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 203 566				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	26 310				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	14 853 372	5 074 750			
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	672 306	138 348			
	Salaires et traitements*					FY	12 219 681	6 861 593			
	Charges sociales (10)					FZ	3 612 310	1 395 848			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	128 042	1			
						GB					
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	119 121				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	1 087 170					
	Autres charges (12)				GE	208 741	6 067				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	34 181 154	13 476 610		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(65 439)	61 724		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 900				
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	1 982 852				
	Différences positives de change					GN	61				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO					
	Total des produits financiers (V)					GP	1 986 814				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	2 780 744	5 729			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	58 068	1			
	Différences négatives de change					GS	4				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
	Total des charges financières (VI)					GU	2 838 817	5 730			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(852 002)	(5 730)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(917 442)	55 994			

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SAS GROUPE NICE MATIN**Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	312 708		150	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	424 119		282 252	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	736 827		282 402	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 099 613		406 513	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	380 601		1 761 135	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 480 215		2 167 648	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(743 388)		(1 885 246)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	36 839 356		13 820 736	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	38 500 187		15 649 988	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(1 660 830)		(1 829 252)	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont	HY				
		IG				
	(3) Dont	HP				
		HQ				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	170 075			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC				
		RD				
	(9) Dont transferts de charges	A1	942 241		411 688	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	330			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	PENALITES ET AMENDES FISCALES		190 272			
	DONS ET LIBERALITES		6 524			
CHARGES - PERTES SUR CREANCES-		288 417				
REGULARISATION CHARGES URSSAF		36 350				
INDEMNITES DE DEPARTS		407 974				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		
CHARGES FPC - TAXES 2015		170 075				

Désignation

1 / 1

31/12/2016

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS GROUPE NICE MATIN										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	1 797 136	KE		KF	8 520 348		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	1 032	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KT		KU	4 270 752	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	208 363	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	1	LC		LD	22 284		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	2 236		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM	405 000		
	TOTAL III				LN	1	LO		LP	4 909 669		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	1	8V		8W	25 825 194	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	14 028	1U		1V	180 461			
TOTAL IV				LQ	14 029	LR		LS	26 005 656			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	1 811 166	ØH		ØJ	39 435 673		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste								
				1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV	30 000	LW	10 287 484	1X			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH	1 032	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	4 270 752	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	208 363	MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT	22 285	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	2 236	MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	405 000	NF			
	TOTAL III		IY		NG		NH	4 909 670	NI			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	25 825 195	ØZ		
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	194 489	2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	26 019 685	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	30 000	ØL	41 216 839	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS GROUPE NICE MATINNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF	195 892	PG		PH	195 893
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW	42	PX		PY	42
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA	545 251	QB		QC	545 251
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE	63 353	QF		QG	63 353
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	14 648	QN		QO	14 649
	Emballages récupérables et divers	QP		QR	2 236	QS		QT	2 236
TOTAL III		QU		QV	625 531	QW		QX	625 531
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1	ØP	821 424	ØQ		ØR	821 425

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS GROUPE NICE MATINNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

N° 2056
1 / 1

SAS GROUPE NICE MATIN
807856596 IS1

31/12/2016

[illegible]

4

Désignation

1 / 1

31/12/2016

[illegible]

4

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE NICE MATIN										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	194 489	UV	194 489	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	9 038		9 038					
	Autres créances clients			UX	3 623 491		3 623 491					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	50 263		50 263					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	2 632		2 632					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	521 612		521 612					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC	1 454 547		1 454 547					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	18 025		18 025					
	Charges constatées d'avance			VS	273 537		273 537					
	TOTAUX			VT	6 147 638	VU	6 147 638	VV				
	RENOIS	(1)	Montant des		VD							
- Prêts accordés en cours d'exercice												
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 014 919		1 014 919						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	876 459		876 459						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	976 896		976 896						
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	4 264 208		4 264 208						
Personnel et comptes rattachés			8C	4 895 632		4 895 632						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	6 623 769		6 623 769						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	335 062		335 062						
Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	851 762		851 762						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	86 606		86 606						
Groupe et associés (2)			VI	2 249 048		2 249 048						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	3 286 478		3 286 478						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L	3 153 156		3 153 156						
TOTAUX			VY	28 614 001	VZ	28 614 001						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	2 013 064	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	159 708	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE NICE MATIN

Néant ☐ *Exercice N, clos le :
31122016

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés								WA		
		de son conjoint				moins part déductible*		à réintégrer :		WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE				WC		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	6 721			XE	6 721	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	3 275 538	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				XW	3 465 811	
	Amendes et pénalités	WJ	190 273	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	63 480	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				K7	63 480	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									I8	
		- imposées au taux de 0 %									ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme									WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions									WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW				WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3	
TOTAL I										WR	3 536 012	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											WT	30 548
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU	2 361 299
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									WV	
		- imposées au taux de 0 %									WH	
		- imposées au taux de 19 %									WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs									XB	
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)											XA	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY	
	Majoration d'amortissement*										XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC			
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)							PC					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			XG	433 423	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2	
TOTAL II										XH	4 486 100	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI		
		déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		XO 950 088

Désignation

N° 2058-A
1 / 1

31/12/2016

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>SAS GROUPE NICE MATIN</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	2 112 457
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)				K6	2 112 457
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	950 088
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	3 062 545
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis AL. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis AL. 2 du CGI *				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *					
provision pour risque financier sci nm				8X	548 657 8Y 572 951
provision pour risque financier eurosud communication				8Z	1 941 233 9A 1 409 901
provision pour risque financier gilletta				9B	290 139 9C
Provisions pour dépréciation *					
				9D	9E
				9F	9G
				9H	9J
Charges à payer					
contribution sociale de solidarite				9K	114 193 9L
				9M	9N
				9P	9R
				9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :				YN	3 275 538 YO 2 361 299
				ligne W1 ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

xu

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.



**ETAT ANNEXE à : 10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

N° 2058-B
1 / 1

Désignation

SAS GROUPE NICE MATIN
807856596 IS1

31/12/2016

Provisions pour risques et charges

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS GROUPE NICE MATIN										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale	ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	(1 829 252)		- Autres réserves		ZD				
	Prélèvements sur les réserves			ØE	(54 753)		Dividendes		ZE				
							Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I			ØF	(1 884 005)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	(1 884 005)			
										TOTAL II		ZH	(1 884 005)
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
Exercice N : Exercice N - 1 :													
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ						
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance						YT	7 499 564	2 800 901				
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	567 269	146 514				
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU	724 034	616 346				
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	2 221 586	862 812				
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	942 525	16 085				
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	2 898 392	632 091				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	14 853 372	5 074 750				
	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	1	171				
IMPÔTS ET TAXES	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	672 305	138 177				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	672 306	138 348				
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée						YY	2 589 917	2 835 345				
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	871 401	760 509				
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *						ØB	4 008 958					
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)						YP	295.00	191.00				
	Effectif affecté à l'activité artisanale						RL						
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%	%				
	Numéro du centre de gestion agréé *				XP		Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR						
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
	Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE NICE MATIN

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente			Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
					⑩			
⑦			⑧	⑨	19 %	15 % ou 16 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE NICE MATIN

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE NICE MATIN

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE NICE MATIN					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE NICE MATIN		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01.01.2016 et clos le : 31.12.2016		Durée en nombre de mois 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA	54 267	
Production vendue – Biens	OB	11 896 827	
Production vendue – Services	OC	19 023 883	
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	669 708	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	113 311	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	28 627	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1		OM	31 786 625
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	50 531	
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	1 203 566	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	26 310	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	14 286 102	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	208 741	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2		OJ	15 775 252
III Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2		OG 16 011 373
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)	SA	16 011 373	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122016

N° SIRET 8 0 7 8 5 6 5 9 6 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS GROUPE NICE MATIN

ADRESSE (voie) 214 boulevard du Mercantour

CODE POSTAL 06200 VILLE NICE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 3 000 001

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ZZZ Dénomination SCIC NICE MATIN

N° SIREN (si société établie en France) 804790350 % de détention 80.00 Nb de parts ou actions 3 200 001

Adresse : N° 214 Voie bd DU MERCANTOUR

Code Postal 06200 Commune NICE Pays

Forme juridique SDE Dénomination L'AVENIR DEVELOPPEMENT

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 800 000

Adresse : N° 95 Voie r. LOUVREX

Code Postal 40000 Commune LIEGE Pays BEL

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122016

N° SIRET

8 0 7 8 5 6 5 9 6 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS GROUPE NICE MATIN

ADRESSE (voie)

214 boulevard du Mercantour

CODE POSTAL

06200

VILLE

NICE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

7

Forme juridique	SCI	Dénomination	NICE MATIN AGENCE PACA	N° SIREN (si société établie en France)	807902515	% de détention	99.00
Adresse :	N° 214	Voie	bd DU MERCANTOUR	Code Postal	06200	Commune	NICE
						Pays	FRA
Forme juridique	SNC	Dénomination	NMTV	N° SIREN (si société établie en France)	411032667	% de détention	100.00
Adresse :	N° 214	Voie	bd DU MERCANTOUR	Code Postal	06200	Commune	NICE
						Pays	FRA
Forme juridique	SCI	Dénomination	NICE MATIN	N° SIREN (si société établie en France)	807900568	% de détention	100.00
Adresse :	N° 214	Voie	bd DU MERCANTOUR	Code Postal	06200	Commune	NICE
						Pays	FRA
Forme juridique	SARL	Dénomination	LES EDITIONS GILLETTA	N° SIREN (si société établie en France)	321190126	% de détention	100.00
Adresse :	N° 214	Voie	bd DU MERCANTOUR	Code Postal	06200	Commune	NICE
						Pays	FRA
Forme juridique	SASU	Dénomination	EUROSUD COMMUNICATION	N° SIREN (si société établie en France)	807856893	% de détention	100.00
Adresse :	N° 214	Voie	bd DU MERCANTOUR	Code Postal	06200	Commune	NICE
						Pays	FRA
Forme juridique	SCI	Dénomination	NICE MATIN AGENCE MONACO	N° SIREN (si société établie en France)	807902465	% de détention	99.00
Adresse :	N° 214	Voie	bd DU MERCANTOUR	Code Postal	06200	Commune	NICE
						Pays	FRA
Forme juridique	SAS	Dénomination	NM EVENTS	N° SIREN (si société établie en France)	824008825	% de détention	100.00
Adresse :	N° 214	Voie	bd DU MERCANTOUR	Code Postal	06200	Commune	NICE
						Pays	FRA
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CA20CHAAVA

31/12/2016

[illegible]

CA21PROAVA

31/12/2016

06200 NICE
807856596 IS1

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2017

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 289-8 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-1-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-1-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS GROUPE NICE MATIN	
SIRET	8 0 7 8 5 6 5 9 6 0 0 0 1 8
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
214 boulevard du Mercantour	
06200 NICE	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Édition de journaux	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	0	Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28%*	Déficit	950 088
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		
	PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238 quinquies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité	
	Entreprises nouvelles art. 44 septies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
	Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	Dans le secteur productif, art. 244 quater W				
	Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur conventionné	Visa : CGA
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du professionnel de l'expertise comptable :	
Tél :	
- du conseil :	
Tél :	
- de l'association agréée :	
Tél :	
- N° d'agrément de l'AA :	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique "NOUVEAUTES").

31/12/2016

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS GROUPE NICE MATIN

du 01012016

Adresse 0214 boulevard du Mercantour 06200 NICE

au 31122016

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	M LOUIS MICHEL	13 r. GUIGLIONDA DE STE AGATHE 06300 NICE FRA
2	M PASTY FRANCK	6 all. DE LA FARIGOULE 06800 CAGNES SUR MER
3	MME BENGHOZI OLIVIA	2 r. DES MARGUERITES 06100 NICE
4	MME FOURNIE SYLVIE	2 ROND POINT SCHUMAN 06800 SAINT LAURENT DU VAR
5	M BAREL GILLES	12 r. ETIENNE CURTI 06670 COLOMARS FRA
6	M LE ROUX LAURENT	20 r. MICHEL ANGE 06100 NICE
7	M KALFON REMY	53 bd DE CESSOLE 06100 NICE FRA
8	M FRANCESCHI PAUL	203 route DE SAUVECLARE 83780 FLAYOSC FRA
9	M BOETTI THIERRY	7 ch. DES ARBORAS 06200 NICE FRA
10	M DUPRILOT ROMAIN	212 bd COLONNEL M.LAFOURCADE RESIDENCE LE GRAND FC 83050 DRAGUIGNAN FRA

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	55 940			55 940				55 940
2	53 070			53 070				53 070
3	52 306			52 306				52 306
4	51 353			51 353				51 353
5	50 493			50 493				50 493
6	50 002			50 002				50 002
7	46 987			46 987				46 987
8	45 322			45 322				45 322
9	42 516			42 516				42 516
10	42 286			42 286				42 286
**	490 275			490 275				490 275

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
– de l'exercice 2016.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	490 275	– de l'exercice 2016.. ⑩	(950 088)
– de l'exercice précédent ⑩	506 116	– de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire **M PASTORINO JEAN-MARC**
PRESIDENT DU DIRECTOIRE

À **NICE**, le **04112016**

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Au titre de l'année N

2069RCI

SAS GROUPE NICE MATIN
807856596 IS1

31/12/2016

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé SAS GROUPE NICE MATIN 807856596	Néant	
	PME au sens communautaire	
Désignation et n° siren de la société tête de groupe	Société bénéficiant du régime fiscal des groupes	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
CIC - CI Compétitivité et l'emploi	313 118

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	5 218 633
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

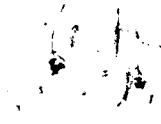
Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		



Groupe Nice-Matin SAS

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
(Exercice clos le 31 décembre 2016)**

Aux associés
Groupe Nice -Matin SAS
214 boulevard du Mercantour
06200 Nice

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre associé unique, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la S.A.S. Groupe Nice -Matin, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous vous rappelons qu'en vertu d'une Ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nice en date du 23 juin 2017, il a été accordé un délai supplémentaire, expirant le 31 octobre 2017, pour la tenue de l'Assemblée Générale des associés devant statuer sur les comptes dudit exercice.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe comptable :

- paragraphe « Règles Générales », relatif aux hypothèses qui sous-tendent le principe de continuité d'exploitation,
- paragraphe « Changements de méthode comptable », qui expose le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des engagements de retraite.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, le paragraphe « Changements de méthode comptable » de l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à la comptabilisation des engagements de retraite.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

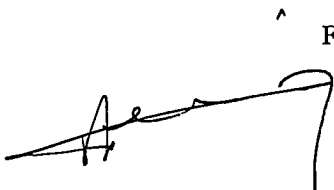
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

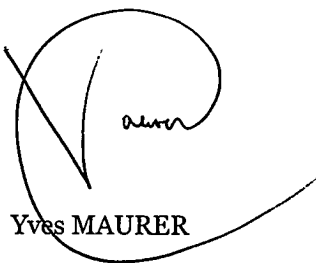
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

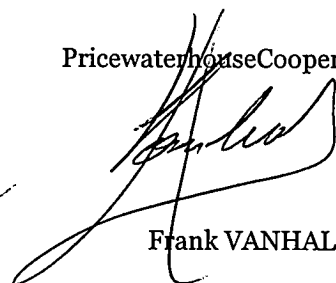
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Nice et à Marseille, le 21 juillet 2017

Les commissaires aux comptes


Philippe LUCCHESI


Yves MAURER


Frank VANHAL

PricewaterhouseCoopers Audit

SAS GROUPE NICE MATIN

214 boulevard du Mercantour

06200 NICE

Comptes au 31/12/2016



Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2016	31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	574 056	195 893	378 163	
Fonds commercial	9 683 428	1 761 135	7 922 293	
Autres immobilisations incorporelles	30 000		30 000	36 000
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	1 032	42	990	
Installations techniques, matériel, outillage	4 270 753	545 251	3 725 501	
Autres immobilisations corporelles	232 886	80 238	152 647	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	405 000		405 000	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	25 825 196	1	25 825 195	1
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	194 489		194 489	14 028
ACTIF IMMOBILISE	41 216 840	2 582 561	38 634 279	50 030
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	644 151		644 151	
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	69 852		69 852	206
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	3 632 530	5 000	3 627 530	700 287
Autres créances	2 047 082	149 000	1 898 082	505 544
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	4 001 265		4 001 265	35 213
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	273 537		273 537	1 050
ACTIF CIRCULANT	10 668 417	154 000	10 514 417	1 242 299
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	51 885 257	2 736 561	49 148 696	1 292 329

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015
Capital social ou individuel (dont versé : 4 000 001)	4 000 001	1
Primes d'émission, de fusion, d'apport	6 002 530	
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-1 884 005	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-1 660 830	-1 829 252
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	6 457 695	-1 829 251
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	4 210 012	5 729
Provisions pour charges	9 866 987	
PROVISIONS	14 076 999	5 729
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 891 380	
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	976 896	657 286
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 264 209	487 288
Dettes fiscales et sociales	12 706 227	1 722 251
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	86 607	21 600
Autres dettes	5 535 526	227 426
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	3 153 157	
DETTES	28 614 001	3 115 851
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	49 148 696	1 292 329

Rubriques	France	Exportation	31/12/2016	31/12/2015
Ventes de marchandises	54 268		54 268	
Production vendue de biens	11 896 828		11 896 828	
Production vendue de services	19 023 883		19 023 883	13 035 215
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	30 974 979		30 974 979	13 035 215
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			669 708	88 112
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 329 089	411 688
Autres produits			141 939	3 320
PRODUITS D'EXPLOITATION			34 115 715	13 538 335
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			50 531	
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			1 203 567	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			26 310	
Autres achats et charges externes			14 853 372	5 074 751
Impôts, taxes et versements assimilés			672 307	138 349
Salaires et traitements			12 219 682	6 861 593
Charges sociales			3 612 310	1 395 848
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			128 042	1
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			119 121	
Dotations aux provisions			1 087 170	
Autres charges			208 741	6 067
CHARGES D'EXPLOITATION			34 181 154	13 476 610
RESULTAT D'EXPLOITATION			-65 439	61 725
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			3 901	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			1 982 852	
Différences positives de change			62	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			1 986 814	
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			2 780 744	5 729
Intérêts et charges assimilées			58 069	1
Différences négatives de change			4	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			2 838 817	5 730
RESULTAT FINANCIER			-852 003	-5 730
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-917 442	55 994

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	312 709	150
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	424 119	282 252
PRODUITS EXCEPTIONNELS	736 828	282 402
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 099 614	406 514
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	380 601	1 761 135
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 480 216	2 167 649
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-743 388	-1 885 247
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	36 839 357	13 820 737
TOTAL DES CHARGES	38 500 187	15 649 989
BENEFICE OU PERTE	-1 660 830	-1 829 252

Aux termes d'un traité d'apport, placé sous le régime juridique des scissions, en date du 10 novembre 2016 et approuvé par la décision d'associée unique du 16 décembre 2016, la SCIC Nice- Matin a apporté à la Sasu Azur Distribution sa branche complète d'activité de production, de publication, d'édition et de diffusion du journal Nice Matin (à savoir l'ensemble des actifs, l'intégralité des titres détenus et les passifs relatifs à l'activité).

Par ailleurs, conformément à la deuxième résolution de cette décision d'associée unique du 16 décembre 2016, la dénomination de la société Azur Distribution a été modifiée.

La société est désormais dénommée « Groupe Nice-Matin ».

A cette même date la forme juridique est modifiée en SAS.

Ces modifications juridiques ont permis l'entrée au capital de la société Groupe Nice-Matin, de la société de droit belge L'Avenir Développement détenue par le Groupe Nethys.

Date d'effet comptable et fiscal de l'Apport

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, l'Apport a été réalisé avec une date d'effet juridique au 31 décembre 2016.

Les Parties ont décidé néanmoins que l'Apport a pris effet comptablement et fiscalement au 1^{er} octobre 2016 (à zero heure)

Eléments Actifs et Passifs

Eléments Actifs Reçus	Brut	Amortissements ou	Net	Valeur réelle
<i>En euros</i>		Provisions		
Frais d'établissement	969 636,00	-355 533,20	614 102,80	0,00
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	502 055,28	-146 638,18	355 417,10	355 417,10
Fonds commercial				
Droit au bail Cannes	32 000,00		32 000,00	32 000,00
- Marque Nice Matin	4 240 663,00		4 240 663,00	4 240 663,00
- Marque Var Matin	3 295 010,00		3 295 010,00	3 295 010,00
- Marque MC	354 620,00		354 620,00	354 620,00
Total	9 393 984,28	-502 171,38	8 891 812,90	8 277 710,10

Eléments Actifs Reçus	Brut	Amortissements ou	Net	Valeur réelle
<i>En euros</i>		Provisions		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 208 795,57	-477 903,70	3 730 891,87	3 730 891,87
Autres immobilisations corporelles	214 376,54	-68 839,99	145 536,55	145 536,55
Total	4 423 172,11	-546 743,69	3 876 428,42	3 876 428,42

Eléments Actifs Reçus <i>En euros</i>	Brut	Amortissements ou Provisions	Net	valeur réelle
Titres EUROSUD COMMUNICATION	1,00		1,00	1,00
Titres EDITION GILLET	1,00		1,00	1,00
Titres SCI NICE- MATIN	1,00			24 651 732,82
Titres SCI NICE- MATIN AGENCES PACA	0,99		0,99	1 172 298,02
Titres SCI NICE- MATIN AGENCE MONACO	0,99		0,99	0,99
Titres NMTV	1,00		1,00	1,00
Autres participations	160,00		160,00	160,00
Autres Immo. Fi. - dépôts versés LOC	72 382,99		72 382,99	72 382,99
- dépôts divers versés	69 208,82		69 208,82	69 208,82
Total	141 758,78		141 757,78	25 965 786,64

Eléments Actifs Reçus <i>En euros</i>	Brut	Amortissements ou Provisions	Net	valeur réelle
Matières premières et autres approvisionnements	670 461,18		670 461,18	670 461,18
Clients et comptes rattachés	4 641 836,11	-8 028,85	4 633 807,26	4 633 807,26
Autres créances	1 876,38		1 876,38	1 876,38
Autres créances GROUPE	1 956 734,98	-36 000,00	1 920 734,98	1 920 734,98
Disponibilités	379 043,90		379 043,90	379 043,90
Charges constatées d'avance	509 163,88		509 163,88	509 163,88
Total	8 159 116,43	-44 028,85	8 115 087,58	8 115 087,58

Total des actifs**46 235 012,74**

Eléments Passifs Pris en charge	Montant	Ajustement	Valeur réelle
<i>En euros</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>2016</i>	
Provision sur pertes EUROSUD COMMUNICATION	1 814 052,00	1 025 117,00	2 839 169,00
Provision sur pertes Gilletta	1,00		1,00
Provision sur pertes SCI NICE MATIN	567 222,00		567 222,00
Provision pour licenciements économiques	755 840,00		8 474 883,00
Provision pour restruct. Clauses	1 456 083,00		258 662,00
Provision pour indemnités de départ en retraite	0,00		1 367 062,00
Total	6 422 449,00		13 506 999,00

Eléments Passifs Pris en charge	Montant
<i>En euros</i>	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	958 251,50
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	692,50
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	975 000,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	29 167,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 093 769,43
Dettes fiscales et sociales	10 946 071,92
Autre dettes	2 956 230,81
Autre dettes GROUPE	1 509 048,00
Produits constatés d'avance	3 259 782,58
Total	24 728 013,74

Total des passifs	38 235 012,74
--------------------------	----------------------

Des désignations et évaluations ci-dessus, il résulte que :

- les éléments d'actifs compris dans l'Apport de la SCIC sont donc apportés pour une valeur, telle que résultant des Comptes de Référence, de :
- le passif pris en charge par AZUR DISTRIBUTION compris dans l'Apport de la SCIC s'élève à un montant, tel que résultant des Comptes de Références, de :

46 235 012,74 euros

38 235 012,74 euros

Le montant total de l'Apport par la SCIC à AZUR DISTRIBUTION s'élève donc à :

8.000.000,00 euros

Comptes des sociétés intéressées retenus pour établir les conditions de l'Apport

Les éléments d'actif et de passif apportés en application des présentes ont été évalués sur la base d'une situation comptable au 30 septembre 2016 de la SCIC, arrêtée par le conseil de surveillance de la SCIC en date du 10 novembre 2016.

Les comptes retenus pour établir les modalités de rémunération de l'Apport par la Société Bénéficiaire est la situation comptable au 30 septembre 2016 de la société Azur Distribution, arrêtée par le Président.

Principes de valorisation

Conformément aux dispositions à l'article 743-1 du règlement 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables, la valeur de l'actif étant insuffisante pour permettre la libération du capital et s'agissant d'une opération d'apport à une société ayant une activité préexistante, les Parties ont convenu de retenir, comme valeur d'apport des éléments d'actif transférés et des éléments de passif pris en charge, leur valeur réelle évaluée sur la base des Comptes de Référence.

Analyse du BFR

Un accord avec la Région PACA a permis un report d'échéance de novembre 2016 à novembre 2017 des 2 000 K€ prêtés (Autres dettes).

Un moratoire a été conclu avec l'Urssaf pour un étalement sur 36 mois avec une première échéance au 1^{er} janvier 2017 des paiements des charges patronales des mois de février et mars 2016 ainsi que des régularisations annuelles de 2015 pour un montant de 931 439 € (hors majorations de retard complémentaires).

Composition du capital social

Le capital social s'élève à 4 000 001 € décomposé en 4 000 001 titres d'une valeur nominale de 1€.

Effectif moyen du personnel : 421

Cadres	:	73
Non Cadres	:	348

L'effectif moyen indiqué intègre celui de la société Azur Distribution sur 4 trimestres et celui issu de l'apport partiel d'actif de la SCIC Nice Matin pour le 4^e trimestre 2016.

Provisions pour risques et charges :

PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	

Provision pour risques financiers

Eurosud communication	3 370 501
Gilletta	290 139
SCI NM	548 657
SCI MONACO	715
Provision pour départs	8 477 037
Provision indemnité départ retraite	1 131 288
Provision commissions arbitrales	258 662
	14 076 999

Autres éléments significatifs :

Le 6 mars 2017 à été signé le plan de départ volontaire en vue des mesures de réorganisation et d'accompagnement visant à la réduction des effectifs.

L'exercice 2016 a une durée de 12 mois contre 13 mois pour l'exercice précédent. Par ailleurs, les comptes présentent, tant au niveau du bilan que du compte de résultat, des variations significatives qui s'expliquent par l'incidence de la comptabilisation de l'apport partiel d'actif évoqué au début de cette annexe.

Evènements post-clôture :

Absence de faits marquant survenus depuis la clôture.

Engagements donnés

Dans le cadre de la gestion du CICE, la société a cédé à l'organisme de financement Bpifrance Financement, les créances qu'elle détient sur l'Etat au titre des CICE des années 2014, 2015 et 2016 pour un total de 1 358 368 €. En contrepartie, au 31/12/2016, un préfinancement a été obtenu à hauteur de 1 014 277 €

Les sociétés SCIC et Azur Distribution s'étaient engagées à ne procéder à aucun plan de sauvegarde de l'emploi pour une durée de 5 ans à compter du 7 novembre 2014. Cet engagement est devenu sans objet du fait de la modification du plan de cession validé par le Tribunal de Commerce de Nice le 02/12/2016.

Le jugement du 7 novembre 2014 avait prononcé l'inaliénabilité des actifs faisant partie du périmètre de reprise. Cette inaliénabilité a été reconduite par jugement du tribunal de commerce de Nice en date du 6 novembre 2016, le 7 décembre 2016 une requête auprès du tribunal de commerce de Nice autorise la levée de la clause d'inaliénabilité portant sur l'actif immobilier figurant au cadastre de la manière suivante section OH n°417 lieu dit boulevard du Mercantour en vue de la constitution d'une hypothèque en 1^{er} rang au profit de l'urssaf paca sur ce bien.

Engagements reçus

Dans le cadre d'un protocole signé avec l'URSSAF le 7/12/2016, il a été convenu que les cotisations patronales déclarées au titre de la régularisation annuelle de l'année 2015 et des mois de février et mars 2016 des sociétés AZUR DISTRIBUTION et SCIC NICE MATIN pouvaient être réglées en 36 mensualités à compter du 1^{er} janvier 2017.

La SCI NICE MATIN s'est portée garante de ces deux sociétés pour le respect des termes de ce protocole pour une durée de 48 mois à compter de sa signature.

Pour garantir cet engagement, cette société s'est par ailleurs engagée à consentir une hypothèque en premier rang au profit de l'URSSAF sur la parcelle N° 417 section OH située 214 Boulevard du MERCANTOUR à NICE.

Montant des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

La rémunération des membres des organes de direction n'est pas donnée car cela reviendrait à communiquer une information individuelle.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal figurant au compte de résultat de l'exercice est de 120 000 euros.

Les transferts de charges sont composés essentiellement de charges de personnel mis à disposition et de refacturations de prestations de services à d'autres entités du groupe.

Identité de la société consolidant

Notre société est détenue à 80% par la société SCIC Nice Matin, La SAS Groupe Nice Matin et ses filiales seront ensuite consolidées dans les états financiers de la société SCIC Nice Matin.

Disponibilités

Les liquidités en banque ou en caisse ont été évaluées en leur valeur nominale. Le poste des "Disponibilités" s'élève au terme de l'exercice 2016 à 4 001 265 euros (dont 1 360 262€ de préfinancement CICE) contre 35 212 euros à la clôture du 31 décembre 2015.

Désignation de la société : SAS GROUPE NICE MATIN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 49 148 695 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 660 830 euros.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - indépendance des exercices,
 - permanence des méthodes, à l'exception du changement de méthode comptable décrit au paragraphe ci-après.
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le principe de continuité d'exploitation est sous tendu par la mise en œuvre du plan de départ volontaire signé le 6 mars 2017 et par le soutien financier du Groupe Nethys.

Méthode d'évaluation

Dans le cadre de l'évaluation des actifs et notamment des titres, lorsqu'il existe des indices de perte de valeur, la valeur comptable des titres est comparée à la quote-part de situation nette de la société détenue. Lorsque la valeur de la quote-part détenue est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée, ainsi qu'une provision pour risque financier le cas échéant.

Au 31 décembre 2016, la valeur des actifs et passifs a été appréciée selon la méthode précisée au paragraphe ci-dessus et conditionnée par le respect du principe de continuité d'exploitation exposé ci avant.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à

l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production n'inclut pas le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Le poste fonds commercial s'élève à 9 683 428 euros brut.

Il est composé des titres de presse d'une valeur de 7 890 293 euros, d'un droit au bail de 32 000 euros et d'un fonds commercial Azur Distribution pour 1 761 135 euros déprécié en totalité.

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 2 à 3 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 et 15 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 5 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais

commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 433 423 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation.

Le résultat fiscal de l'exercice 2016 est déficitaire. En l'absence d'IS au titre de cet exercice, le CICE sera imputé sur l'IS dû au titre des exercices suivants. A défaut d'imputation, son remboursement sera demandé.

Changements de méthode comptable

La société a décidé de comptabiliser une provision pour indemnités de départ à la retraite (PIDR) au 31-12-2016 afin d'harmoniser les méthodes comptables appliquées par la société Azur Distribution avec celles utilisées par la société ayant procédé à l'apport partiel d'actif décrit précédemment.

Ce changement de méthode s'est traduit par la comptabilisation au débit du compte de report à nouveau de l'engagement existant au 1^{er} janvier 2016 et s'élevant à 54.753 €.

Les engagements pour indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une évaluation prenant en compte l'ancienneté des salariés, les rémunérations actuelles y compris les charges sociales, leurs évolutions prévisibles ainsi qu'un facteur d'actualisation de la valeur de l'engagement futur. Le calcul des droits acquis est déterminé à partir des conventions et accords en vigueur au sein de la société. Cette évaluation, qui porte sur la totalité du personnel à contrat indéterminé, prend en considération des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel ainsi qu'une probabilité de départ à 67ans.

Au 31 décembre 2016, le montant de la provision pour indemnité de retraite comptabilisé est de 1 131 288 €.

Hypothèses de calculs retenues

- Modalités de départ : conventions collectives
- Départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- Turn over : 6,75%
- Taux d'actualisation : 2%
- Taux d'accroissement des salaires : néant
- Table de mortalité hommes / femmes
- Taux de charges sociales : 40%

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 797 136		8 520 348
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			1 032
Constructions sur sol d'autrui			4 270 753
Const. Install. générales, agenc., aménag.			208 364
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1		22 285
Emballages récupérables et divers			2 236
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			405 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1		4 909 669
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	1		25 825 195
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	14 028		180 461
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14 029		26 005 656
TOTAL GENERAL	1 811 166		39 435 674

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		30 000	10 287 484	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			1 032	
Installations techn., matériel et outillages ind.			4 270 753	
Installations générales, agencements divers			208 364	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			22 286	
Emballages récupérables et divers			2 236	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes			405 000	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			4 909 670	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			25 825 196	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			194 489	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			26 019 685	
TOTAL GENERAL		30 000	41 216 840	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1	195 893		195 893
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.		42		42
Installations techniques, matériel et outillage industriels		545 251		545 251
Installations générales, agenc. et aménag. divers		63 353		63 353
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1	14 649		14 649
Emballages récupérables, divers		2 236		2 236
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1	625 531		625 532
TOTAL GENERAL	1	821 424		821 425

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges	5 729		5 729	
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires		11 623 131	1 756 144	9 866 987
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		6 187 135	1 977 123	4 210 012
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	5 729	17 810 266	3 738 996	14 076 999
Dépréciations immobilisations incorporelles	1 761 135			1 761 135
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation		1		1
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients		12 067	7 067	5 000
Autres dépréciations		149 000		149 000
DEPRECIATIONS	1 761 135	161 068	7 067	1 915 136
TOTAL GENERAL	1 766 864	17 971 334	3 746 063	15 992 135
Dotations et reprises d'exploitation		1 334 333	1 386 847	
Dotations et reprises financières		2 780 744	1 982 852	
Dotations et reprises exceptionnelles		380 601	378 447	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	194 489	194 489	
Clients douteux ou litigieux	9 038	9 038	
Autres créances clients	3 623 492	3 623 492	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	50 263	50 263	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	2 632	2 632	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	521 612	521 612	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	1 454 548	1 454 548	
Débiteurs divers	18 026	18 026	
Charges constatées d'avance	273 537	273 537	
TOTAL GENERAL	6 147 638	6 147 638	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	1 014 920	1 014 920		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	876 460	876 460		
Emprunts et dettes financières divers	976 896	976 896		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 264 209	4 264 209		
Personnel et comptes rattachés	4 895 633	4 895 633		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 623 770	6 623 770		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	335 062	335 062		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	851 762	851 762		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	86 607	86 607		
Groupe et associés	2 249 048	2 249 048		
Autres dettes	3 286 478	3 286 478		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	3 153 157	3 153 157		
TOTAL GENERAL	28 614 001	28 614 001		

Emprunts souscrits en cours d'exercice

2 013 065

Emprunts remboursés en cours d'exercice

159 709

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Compte	Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
16884000	INT COURUS S/EMPRUNT	77 917,00		77 917,00
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		77 917,00		77 917,00
DETTE FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
40811000	FOUR FACT NON PARVEN	7 359,65		7 359,65
40850000	FOUR FNP	123 142,82	24 065,39	99 077,43
40880000	FOUR FNP MANUEL	842 941,02		842 941,02
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		973 443,49	24 065,39	949 378,10
AUTRES DETTES				
41980100	CLIENTS AAE AUX.		208 592,40	-208 592,40
41980110	DIFF FRCE INV RENTRE	3 503,42		3 503,42
41980120	DIFF ETRA INV RENTRE	6 774,88		6 774,88
46860220	CH A PAYER HONOR	79 284,00		79 284,00
46860253	CH A PAY DEP REDACTI	30 081,39		30 081,39
TOTAL AUTRES DETTES		119 643,69	208 592,40	-88 948,71
DETTE FISCALES ET SOCIALES				
42820000	DETTE PROV CONG PAYE	3 009 720,00	566 194,00	2 443 526,00
42830000	DETTE PROV PR VACANC	136 363,00		136 363,00
42860000	PERS CHARGE A PAYER	29 311,00	16 000,00	13 311,00
42862000	DETTE RTT PORTEURS	71 535,00	75 742,00	-4 207,00
42863000	PERS PRIMES FA	1 602 790,51		1 602 790,51
43861000	CH SOC S/DETTE PERS		7 200,00	-7 200,00
43862200	CH SOC S/DETTE RTT	10 730,00	9 718,00	1 012,00
43868000	CHARGES SOC SUR CP	1 244 156,00	178 458,00	1 065 698,00
43868100	CHARGES PRIMES VAC	59 162,00		59 162,00
43868200	CHARGES SOC S/PFA	721 255,84		721 255,84
44860000	ETAT CH A PAYER DIV.	940,00	588,00	352,00
44861000	ETAT TAXE D'APPRENTI	182 609,93	28 457,00	154 152,93
44863000	ETAT FORM PROF CONT	386 277,33	44 136,00	342 141,33
44863010	ETAT FPC REGUL 2015	84 648,00		84 648,00
44865000	CAP IMPOTS DIVERS	43 522,00		43 522,00
44868000	ETAT CH FISC SUR CP	92 546,00	14 155,00	78 391,00
44868100	ETAT CH FISC PR CONG	4 406,00		4 406,00
44868200	CH FISC S/DETT PERS	56 097,74	400,00	55 697,74
44868320	ETAT CH FISC S/RTT	715,00	712,00	3,00
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		7 736 785,35	941 760,00	6 795 025,35
TOTAL CHARGES A PAYER		8 907 789,53	1 174 417,79	7 733 371,74

Charges et produits constatés
d'avance

Compte	Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
48606020	C.C.A.V. AV TVA LETT	261 393,67	1 049,84	260 343,83
48606220	COMM CONST AVANCE	3 136,72		3 136,72
48606870	CCA BONS D'ACHATS	1 555,00		1 555,00
48606877	CCA PLACES CINEMA	7 452,00		7 452,00
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		273 537,39	1 049,84	272 487,55
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
48710052	ABO PORT-POSTES NM	-1 866 026,80		-1 866 026,80
48710053	ABO PORT-POSTES VM	-1 166 624,21		-1 166 624,21
48710058	ABO NUMERIQUES VM	-48 857,65		-48 857,65
48710059	ABO NUMERIQUES NM	-70 764,54		-70 764,54
48710060	ABONNEMT HORS PRESSE	-883,53		-883,53
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-3 153 156,73		-3 153 156,73

Compte	Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41810000	CLIENTS FACT A ETABL	712,80		712,80
41880000	CLIENTS FAE AUX.	138 993,68		138 993,68
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		139 706,48		139 706,48
AUTRES CREANCES				
40980000	RRR A OBTENIR	16 369,91		16 369,91
44870000	ETAT PDT A RECEVOIR		314 007,00	-314 007,00
TOTAL AUTRES CREANCES		16 369,91	314 007,00	-297 637,09
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		156 076,39	314 007,00	-157 930,61

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	4 000 001	4 000 000		1
Actions amorties				0,00
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				0,00
Actions préférentielles				0,00
Parts sociales				0,00
Certificats d'investissements				0,00

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		-1 829 251
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		-1 829 251
Variations en cours d'exercice		
	En moins	En plus
Variations du capital		4 000 000
Variations des primes liées au capital		6 002 530
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		-54 753
Résultat de l'exercice		-1 660 830
SOLDE		8 286 947
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		6 457 696

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2016	Total 31/12/2015	%
JOURNAUX	12 046 185		12 046 185		
PUBLICITE NETTE	5 579 999		5 579 999		
PRODUITS HORS PRESSE	54 268		54 268		
PRODUITS RESIDUELS	115 553		115 553		
PRESTATION PORTAGE	12 641 328		12 641 328	13 035 215	-3,02 %
ACTIVITES ANNEXES	537 646		537 646		
TOTAL	30 974 979		30 974 979	13 035 215	137,63 %

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
PENALITES ET AMENDES	190 273	67120000
DONS ET LIBERALITES	6 524	67130020
PERTES SUR CREANCES	288 417	67180000
REGULARISATION CHARGES URSSAF	36 350	67180000
INDEMNITES DE DEPARTS	407 975	67180015
CHARGES FPC - TAXES 2015	170 075	67200000
DOTATION PROVISION PLAN DE DEPART	380 601	68755000
VNC DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES	1	67530000

TOTAL**1 480 216**

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
REGUL DE TAUX AT 2014-2015	285 000	77180000
DIVERS PRODUITS EXCEPTIONNELS	73 381	
REPRISE PROVISION PLAN DE DEPART	378 447	78755000

TOTAL**736 828**

**Identité des sociétés mères
consolidant les comptes de la
société**

Déclaration au 31/12/2016

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
SCIC NICE MATIN 214 BOULEVARD DU MERCANTOUR	SCIC	1 186 016	80,00 %

